Femmes engagées : le regard centriste

Autor(en): **sl**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-277111

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUGGESTION

Et pourquoi pas sept « sagesses » ?

En marge de l'actuel débat sur la composition du Conseil fédéral, nous publions ci-dessous une proposition originale d'Yvette Jaggi, qu'il n'est guère besoin de présenter. Yvette Jaggi s'exprime ici en son nom propre. Elle nous a elle-même priées de lui laisser l'entière responsabilité de son point de vue.

Rappelons que FS offre en permanence l'hospitalité de ses colonnes à toutes celles et à tous ceux qui, quels que soient leur sexe et leur appartenance politique, souhaitent contribuer au débat sur l'avancement de la cause des femmes. (réd.)

Au-delà de l'émoi considérable (et persistant) soulevé par la non-élection de Lilian Uchtenhagen, il convient de s'interroger sur le fonctionnement de nos institutions politiques : certains pensent qu'en leur état actuel elles ne sont plus capables de se renouveler, ni de prendre en compte une volonté générale innovatrice, encore moins d'accueillir les femmes en marche vers l'égalité des droits et des chances (d'éligibilité au moins). Pour ma part, je dirai que si les structures semblent effectivement figées, ce sont surtout les hommes installés dans ces structures qui en freinent l'évolution. En définitive, le mode d'élection au Conseil fédéral n'exclut pas l'accès d'une femme à cette fonction suprême, mais bien les électeurs. Aussi bien, et dans l'idée de donner aux choses le mouvement dont elles ont un urgent besoin, je voudrais, **à titre personnel,** soumettre aux lecteurs/lectrices de FS une idée qui leur paraîtra peut-être un peu folle, mais dont je les prie de prendre au moins connaissance.

« Initiative helvétienne »

Il s'agit de créer, au moins pour le temps où le Conseil fédéral demeurera à 100 % « masculin », un autre « exécutif » composé tout aussi exclusivement de féministes, présentées par l'un ou plusieurs des partis politiques qui se déclareraient disposés à participer à l'expérience de l'« Initiative helvétienne » (appellation non encore déposée, mais féminine dans les trois langues nationales). Le mode de désignation ou, mieux, d'élection, de ces sept « sagesses » reste à définir. De même son fonctionnement précis. Quant à sa tâche, elle serait celle d'un gouvernement dégagé des affaires courantes, qui aurait à se prononcer sur les principaux dossiers du pays, dans tous les domaines bien sûr, militaire compris évidemment. On verrait alors si la manière incontestablement originale qu'ont les femmes de faire de la politique se traduit en décisions également différentes.

Cette idée d'un « Conseil fédéral au féminin » évoque bien sûr une institution inconnue chez nous, celle du « cabinet fantôme » par lequel les Anglais ont eu la sagesse de reconnaître un statut à leur opposition et de la préparer ainsi aux responsabilités. Sans doute, et alors ? Je refuse de croire nos institutions et nos bons citoyens suisses à ce point rigides que toute innovation deviendrait impossible. Or, les femmes constituent la plus grande — sinon la seule — force de renouvellement de ce pays. Pourquoi n'en ferions-nous pas ensemble la démonstration ?

Yvette Jaggi

Femmes engagées : le regard centriste

A l'heure où les partis de gauche, et en particulier le Parti socialiste, occupent le devant de la scène en matière de promotion féminine (l'affaire Uchtenhagen suffirait à le prouver) il faut rappeler qu'il existe en Suisse une association regroupant des femmes des partis du centre et du centre-droite, dont un des buts statutaires est justement d'encourager les femmes à s'engager dans la politique.

Il s'agit de la section suisse de l'**Union Européenne Féminine.** Cette organisation, implantée dans 14 pays d'Europe occidentale, possède un statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe et du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC). Elle vise à soutenir et promouvoir la coopération européenne, et à élaborer des solutions concrètes pour des problèmes sociaux et politiques dans une optique féminine. Ses nombreuses commissions s'occupent de sujets aussi divers que l'aménagement du territoire, la santé publique, l'éducation etc.

La section suisse, qui existe depuis 1962, compte environ 150 adhérentes appartenant aux partis politiques suivants : PDC, Parti évangélique, Parti radical, Alliance des indépendants, Parti libéral, Union démocratique du centre (ou proches de ces partis). L'association des Femmes radicales suisses et la Commission féminine des indépendants en font partie à titre de membres collectifs. Son credo : « un Etat démocrate et libre qui donne la priorité à la responsabilité de l'individu. »

La dernière assemblée de l'UEFS, au printemps dernier, a été consacrée aux problèmes de la famille. Pour en obtenir les documents, ou pour se renseigner sur cette association, il faut s'adresser au secrétariat de l'UEFS, Mme L.-C. Wenzinger, Leimenstrasse 80, 4051 Bâle. *(sl)*

Pornographie et prostitution

Une descente de police dans sept magasins d'une chaîne de sexshops de Zurich a permis de confisquer 312 films, 285 cassettes vidéo, 3771 revues et 138 livres.

La ville de Zurich, se fondant sur l'article 210 du code pénal, a interdit à partir du 1er janvier, la publicité des prostituées vantant leur commerce par voie d'annonces, ainsi que celle des salons de massages et autres sexshops. Plainte sera déposée contre *Blick,* principal organe qui publie ces « petites annonces intimes » et contre les autres journaux qui n'obtempéreraient pas à cette interdiction.

L'*Anzeiger für die Stadt Bern,* organe officiel et gratuit, tirant à 80 000 exemplaires, a renoncé dès janvier à la publicité des prostituées et des salons de massages, bien qu'elle ait rapporté quelque 200 000 à 300 000 francs par an.

Bâle contrôle maintenant les films projetés dans les cinémas pornos.

Le lancement d'une initiative demandant la réouverture de maisons closes ou de tolérance avait débuté comme un gag au cours d'une soirée de copains dans un bistrot. Mais la chancellerie fédérale a marché, et la récolte des signatures débute.

(pbs)

En coulisse

On se souvient peut-être de la motion Jaggi concernant la compatibilité d'un emploi à temps partiel dans l'administration fédérale avec le statut de fonctionnaire (FS mai 1983).

Alors que le Conseil fédéral ne s'était pas encore prononcé sur le sujet, le directeur de l'Office fédéral du personnel envoie le 21 novembre 1983, une circulaire aux services concernés, rappelant que les personnes non invalides travaillant moins de 44 heures par semaine n'ont pas droit au statut de fonctionnaire.

Réaction de la motionnaire par voie d'interpellation, et réaction de l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, qui écrit le 12 décembre au directeur de l'Office fédéral du personnel en dénonçant l'inopportunité d'une telle initiative alors que l'affaire est pendante depuis plusieurs années.

Trois jours après, ô miracle, la circulaire du 21 novembre est rapportée. Ainsi vont les choses dans les coulisses du pouvoir...

(Suite « Nouvelles suisses » en page suivante)